

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**DELIBERATION****CC_2021_081****OBJET :****COMMISSION 4****Finances****Vote du montant des
Attributions de
compensation pour 2021
et suivants****Présents à l'ouverture de
la séance :**

Titulaires présents : 37

Suppléant présent : 0

Procurations : 11

Nombre de votants : 48

L'an deux mille vingt-et-un, le 6 Avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 30 Mars 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Gilda GRIVON, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Vincent LAVALLEZ, procuration à Thierry DEPOORTERE
Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Carine JOURDAIN, procuration à Gilda GRIVON
Michel PIQUET, procuration à Ludovic ROHART
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Ludovic ROHART
Valérie NEIRYNCK, procuration à Bruno RUSINEK
Emmanuelle RAMBAUT, procuration à Luc MONNET
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bernard CHOCRAUX
Joëlle DUPRIEZ, procuration à Sylvain CLEMENT
Michel MAILLARD, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE

Absent excusé :

Arnaud HOTTIN, Régis BUE, Isabelle LEMOINE

Absents :

François-Hubert DESCAMPS

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

COMMISSION 4

Finances

Vote du montant des Attributions de compensation

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération n°2015/225 du Conseil communautaire en date du 21 septembre 2015 relative au vote des statuts de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu le rapport de la CLECT en date du 25 janvier 2021, qui a examiné les conséquences liées aux attributions de compensation pour :

- La restitution de la compétence « Politique de la ville » à OSTRICOURT
- La compétence Eclairage public

Considérant que ce rapport a été notifié aux communes qui doivent l'approuver à la majorité qualifiée (majorité des 2/3 des communes représentant la ½ de la population OU la ½ des communes représentant les 2/3 de la population).

Considérant les dispositions de l'article 1609 nonies du CGI V 1° bis, relatives à la révision des attributions de compensations entre un EPCI et une commune membre,

Considérant l'opportunité de réviser le montant des attributions de compensation

Considérant que le rapport de la CLECT et la présente délibération seront notifiées aux communes intéressées à des fins de délibérations concordantes,

Où l'exposé du Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par ~~48~~ voix POUR, ~~0~~ voix CONTRE, ~~0~~ ASTENTION sur ~~48~~ VOTANTS)

- De voter le montant des attributions de compensation tel que figurant dans le tableau ci-joint.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY

